

Réservé à l'Administration

DÉCLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE

(Article 131 du CODE MINIER)

MAITRE DE L'OEUVRE (1)

NOM, prénom : GAEC VILLEMESLE ^{M^r Brassé}
(ou raison sociale)

Adresse : 28 220 - Boisgasson Tél. (37) 98-84-00

ENTREPRENEUR

NOM, prénom : ENT. CISSE YVES
(ou raison sociale)

Adresse : Le Bourg 72120 - EVAILLE Tél. : 43.35.13-09

Nature : ~~puits~~ - forage (2) Recherche d'eau Nombre : 1

Objet (3) : Drainage Profondeur prévue : 45 à 50 m

TRAVAUX

Emplacement : commune (département) : Boisgasson - Eure - Et. Loir

Rue et n° (ou lieu-dit) : Villemesle

Date de début des travaux : fin septembre Durée probable : 15 jours

Date de la déclaration (4) 28 Octobre 1992

Signature : Cisse ^{M^r Brassé}

- (1) Personne pour le compte de laquelle le travail est exécuté.
- (2) Biffer la mention inutile ou compléter s'il y a lieu.
- (3) Recherche ou exploitation (substances à préciser, géothermie...); reconnaissance (sol, fondations...).
- (4) La déclaration doit parvenir à la D.R.I.R. 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 mètres, 15 jours avant pour les autres.

Le déclarant est (2) Le maître de l'oeuvre
 L'entrepreneur

N.B. : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.

DIRE
7 rue de Fleury
41 000 - Blois